

RÉGLEMENT DE GESTION SPORTIVE
2025 / 2026

PARA-TRAP WSPS

AVERTISSEMENT

Selon certaines situations nous sommes dans l'impossibilité de prévoir avec certitudes, au moment de la rédaction de ce document, que toutes les compétitions pourront se dérouler dans les conditions annoncées.

Ainsi, en fonction de l'évolution du calendrier international, nous serons peut-être amenés à modifier les modalités qui sont définies dans ce document.

Toute modification fera l'objet d'une publication sur le site fédéral et d'une mise à jour des modalités de sélection si besoin.

PRÉAMBULE

La Fédération Française de Tir a la responsabilité de présenter une équipe de France aux Championnats de référence, tels que les Jeux Olympiques et Paralympiques, les Championnats du Monde et les Championnats d'Europe.

Elle peut également engager une équipe de France à diverses compétitions internationales.

A travers ce document, la Direction Technique Nationale propose d'exposer les modalités de sélection des épreuves Para-trap.

Il convient en effet de :

- Définir les termes relatifs aux sélections
- Rappeler les objectifs de la saison sportive 2025 / 2026
- Définir le rôle du Comité de sélection
- Définir les modalités et les règles de sélection

LEXIQUE RELATIF AUX SÉLECTIONS

Équipe de France :

Appellation officielle et légale d'une délégation de personnes, sélectionnée par la Fédération, représentant ponctuellement la Nation dans leur discipline à l'occasion d'un événement sportif international ou championnat reconnu par la Fédération Internationale.

Championnat de référence :

Appellation caractérisant une compétition internationale lors de laquelle est décerné un Titre (Jeux Olympiques et Paralympiques, Championnat du Monde et d'Europe, Jeux Européens).

Compétition internationale :

Appellation caractérisant une compétition présentant un niveau élevé de concurrence, lors de laquelle aucun Titre n'est décerné (Coupe du Monde, Grands Prix, ...). Une telle compétition permet de poursuivre la préparation des athlètes dans l'optique des Championnats de référence.

Modalités et Règles de sélection :

Ensemble de règles et de principes permettant de choisir pertinemment des athlètes, en nombre limité et réglementaire, en vue d'atteindre l'objectif visé dans une épreuve donnée.

Épreuve d'évaluation nationale :

Situation de référence permettant d'évaluer les qualités des athlètes, à partir de la mesure et de l'observation effectuées par les entraîneurs référents.

Point de références internationales :

Point moyen réalisé lors des Championnats (ou compétitions) de référence équivalent au cours des 24 derniers mois.

Ce point de référence est évolutif au cours de la saison au fur-et-à-mesure des nouveaux championnats.

Comité de sélection :

Le Comité de sélection est chargé de sélectionner les athlètes qui représenteront la France dans les Championnats de référence.

MQS :

Score Minimum de Qualification à réaliser lors d'une compétition reconnue par la WSPS dans une épreuve donnée permettant de participer à de multiples épreuves lors de Championnat de référence.

OBJECTIFS DE LA SAISON 2025 / 2026

Pour cette saison, l'objectif est le suivant :

OBJECTIF 2026				
07/09/2026	18/09/2026	Corée du Sud	Changwon	Championnat du monde WSPS

Cette échéance constitue le rendez-vous international majeur de la saison pour la Fédération Française de Tir. Il est donc nécessaire d'organiser une préparation rigoureuse et de poser des principes de sélections, individuels et collectifs, afin de présenter des sportifs capables de remporter des médailles.

Les critères de sélection sont donc définis pour répondre à l'objectif prioritaire :

GAGNER DES MÉDAILLES **DANS LES COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE**

RÔLE DU COMITÉ DE SÉLECTION

Le Comité de sélection est chargé de sélectionner les athlètes qui représenteront la France dans les Championnats de référence.

Il est composé au minimum de trois personnes :

- Le Président de la FFTir ou son représentant
- Le Directeur Technique National ou son représentant
- La Directrice de la Performance ou son représentant

Le Comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte des résultats, de l'état d'esprit et du comportement de chaque athlète.

Le calendrier international étant particulièrement chargé, les performances des athlètes retenus en compétitions internationales au même moment qu'une épreuve d'évaluation nationale, pourront être prises en compte pour une sélection en Championnat de référence.

En cas de conditions particulières, défavorables à l'établissement des performances demandées, le Comité de sélection se réserve le droit d'étudier au cas par cas la possibilité d'une sélection en Championnat de référence.

La sélection des athlètes ayant réalisé les points de références internationales en fonction du Championnat considéré fera l'objet d'une étude par le Comité de sélection.

Il appartient aux Directeurs de discipline en relation avec les entraîneurs référents, de proposer au Comité de sélection une liste argumentée d'athlètes pour chaque Championnat de référence.

Le Comité de sélection est souverain dans ses choix. Les débats se déroulent à huis clos et leur nature est confidentielle.

CHAMPIONNAT DU MONDE CHANGWON (KR) DU 7 AU 18 SEPTEMBRE 2026

Le Championnat du monde sera l'échéance majeure de la saison pour l'Équipe de France.

MODALITÉS DE SÉLECTION :

Quatre matchs d'évaluations seront organisés sur les compétitions suivantes :

- Deux matchs lors des Évaluations Nationales du 7 AU 12 avril 2026 au CNTS.
- Un match lors du Grand Prix de France du 18 au 20 mai 2026 au CNTS.
- Un match lors du Club France du 21 au 22 mai 2026 au CNTS.

Les athlètes des collectifs sont invités à participer à ces Évaluations Nationales. La liste des invités peut être complétée sur proposition des entraîneurs nationaux.

CRITÈRES DE SÉLECTION :

Pour prétendre à une sélection au Championnat du monde, un niveau de performance individuelle est exigé par épreuve. Les athlètes devront avoir réalisé au moins une ou deux fois les minimas imposés dans le tableau de références internationales lors des matchs d'évaluation.

PARA-TRAP		
ÉPREUVES	POINTS À RÉALISER	
	1 FOIS	2 FOIS
PT1	99	95
PT2	109	105
PT3	106	102

Par ailleurs, la sélection au Championnat du Monde ne sera effective qu'en cas de réalisation en match international d'au moins un MQS sur la période comprise entre le 1 janvier 2025 et le 15 août 2026.

La liste des sélectionnés sera officialisée et communiquée
au plus tard un mois avant le début de la compétition concernée.

Changwon 2026 WSPS World Championships

**MQS**

Athletes must have achieved a Minimum Qualification Score (MQS) at a WSPS recognised competition for one event between **01 January 2025 and 15 August 2026**. An athlete may compete in multiple events if they have achieved the MQS score in each event.

MQS Scores

Event	Discipline	Gender	Class	MQS
R1	10m Air rifle standing	Men	SH1	592
R2	10m Air rifle standing	Women	SH1	585
R3	10m Air rifle prone	Mixed	SH1	620.4
R4	10m Air rifle standing	Mixed	SH2	614.1
R5	10m Air rifle prone	Mixed	SH2	624.4
R6	50m Rifle prone	Mixed	SH1	598.7
*R7	50m Rifle 3 positions	Men	SH1	555
*R8	50m Rifle 3 positions	Women	SH1	525
R9	50m Rifle Prone	Mixed	SH2	602.8
P1	10m Air pistol	Men	SH1	532
P2	10m Air pistol	Women	SH1	500
P3	25m Sport pistol .22	Mixed	SH1	530
P4	50m Free pistol .22	Mixed	SH1	500
P5	10m Air Pistol Standard	Mixed	SH1	314
PT1	Trap Seated	Mixed	SG-S	60
PT2	Trap Standing (Lower Limb)	Mixed	SG-L	70
PT3	Trap Standing (Upper Limb)	Mixed	SG-U	65
VIS	10m VI Air rifle standing	Mixed	SH-VI	400
VIP	10m VI Air rifle prone	Mixed	SH-VI	550

*Pending official adoption of 3x20 in the new WSPS rulebook.

